

**REUNION DU CONSEIL DE
COMMUNAUTE DU 18 OCTOBRE 2018**

Convocation envoyée le	11 Octobre 2018
Nombre de Conseillers Communautaires	40
Nombre de présents	24
Nombre de procurations	10
Nombre de votants	34

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Monsieur Vincent MORETTE	1 ^{er} Vice-Président	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Alain BENARD	2 ^{ème} Vice-Président	La Ville-aux-Dames
Madame Danièle GUILLAUME	3 ^{ème} Vice-Présidente	Véretz
Monsieur Jean HUREL	7 ^{ème} Vice-Président	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Jean-François CESSAC	8 ^{ème} Vice-Président	Larçay
Monsieur Daniel PERRIN	9 ^{ème} Vice-Président	Reugny
Monsieur François LALOT	10 ^{ème} Vice-Président	Chançay
Monsieur Claude ABLITZER	Membre du Bureau	Azay-sur-Cher
Madame Brigitte PINEAU	Membre du Bureau	Vouvray
Monsieur Jean-Marc HEMME	Membre du Bureau	Véretz
Monsieur Dominique ARNAUD	Membre du Bureau	Monnaie
Madame Elisabeth RICHARD	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Yves PETIBON	Membre du Bureau	Larçay
Monsieur Jean-Bernard LELOUP	Membre du Bureau	La Ville-aux-Dames
Madame Gisèle BENOIT	Conseillère Communautaire	Véretz
Madame Pascale DEVALLEE	Conseillère Communautaire	Vernou-sur-Brenne
Madame Anne-Marie LEGER	Conseillère Communautaire	Monnaie
Madame Annie BLONDEAU	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Sophie DUMAGNOU	Conseillère communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Fabien COSTE	Conseiller communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Gilles AUGEREAU	Conseiller communautaire	Véretz
Monsieur Gilles ENGELS	Conseiller Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Ghislaine NICOLAS	Conseillère Communautaire	Larçay
Madame Valérie DEPLOBIN	Conseillère Communautaire	Vouvray

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Janick ALARY	Azay-sur-Cher	à Danièle GUILLAUME	Véretz
Madame Carol PASQUET	Azay-sur-Cher	à Claude ABLITZER	Azay-sur-Cher
Madame Martine SALMON	Montlouis-sur-Loire	à Annie BLONDEAU	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Patrick BOURDY	Montlouis-sur-Loire	à Alain BENARD	La Ville-aux-Dames
Monsieur Pierre DOURTHE	Montlouis-sur-Loire	à Vincent MORETTE	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Claude GARCERA TRAY	Montlouis-sur-Loire	à Sophie DUMAGNOU	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Laurent THIEUX	Montlouis-sur-Loire	à Jean-François CESSAC	Larçay
Madame Axelle TREHIN	Reugny	à Daniel PERRIN	Reugny
Monsieur Claude CHESNEAU	Vernou-sur-Brenne	à Jean HUREL	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Gérard SERER	Vouvray	à Brigitte PINEAU	Vouvray

Absents :

Monsieur Frédéric LIBOUREL	Membre du Bureau	Chançay
Madame Sonia SUUN	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Brigitte DOUSSET	Conseillère Communautaire	Monnaie
Monsieur Claude CHARRON	Conseiller Communautaire	La Ville-aux-Dames
Monsieur Jacky NOURRY	Conseiller Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Olivier VIEMONT	4 ^{ème} Vice-Président	Monnaie

Secrétaires de séance : Messieurs Alain BENARD et Claude ABLITZER

M. Vincent MORETTE : Nous avons un ordre du jour très restreint puisque c'est un conseil communautaire exceptionnel. Le 2^{ème} point sur l'attribution du marché des collectes des déchets ménagers ne pouvait pas attendre le prochain conseil communautaire. Ce nouveau marché va entrer en vigueur début 2019. Il fallait absolument que nous prenions cette délibération avant la fin du mois d'octobre pour qu'il y ait les deux mois pour que cela puisse être exécutable.

On a rajouté un point sur le séjour de ski pour les 7/15 ans puisqu'il était prêt.

DEL145-2018 : SEJOUR DE SKI POUR LES 7/15 ANS

Madame Danièle GUILLAUME, 3^{ème} Vice-Présidente, déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse de la Communauté Touraine-Est Vallées, donne lecture du rapport suivant :

Un séjour de ski a été proposé en 2018 à l'intention de 30 enfants de 6 à 12 ans habitant le territoire de la Communauté de Communes.

La commission lien social a souhaité pour 2019 son développement sur un public large.

Il est donc proposé pour 2019, un séjour pour 40 enfants et jeunes de 7 à 15 ans.

Ce séjour est proposé du 10 février au 17 février 2019 au Collet d'Alleverd. Le transport est assuré en autocar au départ de Vouvray et se fera en journée. Les jeunes sont accueillis en pension complète dans un centre PEP 53. Les activités « ski » et « neige » sont encadrées par nos animateurs et le personnel du centre d'hébergement.

En 2018, le coût du séjour s'est élevé à 19 448 € et les participations familiales à 13 980 €. Le reste à charge de la Communauté Touraine-Est Vallées a été de 5468 €.

Pour 2019, le budget prévisionnel est de 30 015 € et les recettes prévisionnelles sont estimées à 23 050 €. Le reste à charge de la communauté de communes serait de 6965 €.

Lors des préinscriptions, il est demandé aux familles un chèque d'acompte de 80€.

Les inscriptions définitives sont faites dans l'ordre de réception des dossiers de préinscriptions, en tenant compte d'une répartition des enfants par tranches d'âge.

Les chèques d'acompte sont restitués aux familles dont la préinscription n'est pas retenue ou en cas d'annulation du séjour faute d'inscriptions. Les enfants habitant hors Touraine-Est Vallées pourront être acceptés en fonction des places disponibles.

Concernant le règlement du solde du séjour (somme due en fonction du quotient familial moins chèque d'acompte), les familles peuvent régler par chèque, chèque vacances (ANCV) ou espèces auprès de la Trésorerie de Vouvray. Il n'est pas possible de régler en chèque CESU, ces derniers étant destinés au financement des frais de garde des enfants de moins de 6 ans.

Il est proposé une modification des tarifs appliqués jusqu'alors afin de reprendre les nouvelles grilles tarifaires des accueils de loisirs. La nouvelle grille comporte 2 nouvelles tranches de quotients familiaux :

QF	Participation Famille
<= 600	350€
601<=QF<=770	390€
771<=QF<=960	430€
961<=QF<=1200	470€
1201< QF	520€

Le prix de la participation des familles hors territoire sera le prix coûtant à savoir : 750,38 € par enfant.

Mme Danièle GUILLAUME : L'année dernière, je crois que la répartition par commune avait été demandée. Sur 30 enfants : 1 était d'Azay sur Cher, 9 de Vernou, 2 de Reugny, 5 de Montlouis, 6 de Véretz, 4 de Monnaie, 2 de Chançay, 1 de Vouvray. Il y avait 6 tarifs en dessous du coefficient 770, 10 entre 770 et 1 400, et 14 supérieurs à 1 400.

M. Vincent MORETTE : Merci. Avez-vous des questions ? Alain.

M. Alain BENARD : La 1^{ère} question est géographique : où se situe le Collet d'Alleverd ?

Mme Danièle GUILLAUME : C'est dans l'Isère.

M. Alain BENARD : Comment est diffusée l'information auprès des jeunes ?

Mme Danièle GUILLAUME : C'est diffusé par les directeurs de centres d'ALSH, et une information est faite auprès des parents par ce biais.

M. Alain BENARD : C'est auprès de ceux qui fréquentent l'ALSH ?

Mme Danièle GUILLAUME : Il y a une plaquette qui est diffusée.

M. Vincent MORETTE : C'est pour cela qu'on vote les tarifs maintenant pour qu'on ait le temps de faire une diffusion large.

Mme Danièle GUILLAUME : Une diffusion large, tout en sachant qu'il n'y a que 40 places. Les premiers arrivés sont les premiers servis.

M. Vincent MORETTE : S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote. Qui est contre cette délibération, Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après avoir entendu le rapport de Madame Danièle GUILLAUME, 3^{ème} Vice-Présidente, déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse de la Communauté Touraine-Est Vallées,

Vu, l'avis de la commission lien social du 02 octobre 2018,

Vu, l'avis de la conférence exécutive du 11 octobre 2018,

Considérant, la nécessité de fixer un tarif pour le séjour de ski organisé par la Communauté Touraine-Est Vallées,

Considérant, le souhait de proposer un séjour pour les 7-15 ans et d'augmenter la capacité d'accueil,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** l'organisation d'un séjour au ski à destination des enfants de 7 à 15 ans habitant le territoire de la Communauté Touraine-Est Vallées, au Collet d'Alleverd, du 10 février au 17 février 2019 pour 40 enfants et jeunes,

➤ **ADOPTE** les tarifs ci-dessous :

QF	Participation Famille
<= 600	350 €
601<=QF<=770	390 €
771<=QF<=960	430€
961<=QF<=1200	470€
1201< QF	520€

➤ **PRECISE** les modalités d'inscription et de paiement suivantes :

- Les inscriptions s'effectuent dans l'ordre de réception des dossiers de pré-inscription en tenant compte d'une répartition des effectifs par tranche d'âge. Les enfants hors communauté de communes sont acceptés en fonction des places disponibles.
- Le paiement s'effectue avec le versement d'un chèque d'acompte de 80€ ; la facturation du solde sera effectuée à l'issue du séjour.
- Le règlement s'effectue par chèque, chèque vacances ANCV et espèces auprès de la Trésorerie de Vouvray.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, la Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité

DEL146-2018 : MARCHÉ PUBLIC N°1801 – COLLECTE SEPARATIVE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – 2019-2024

Monsieur Jean HUREL, 7^{ème} Vice-Président, délégué à la Gestion des Déchets Ménagers de la Communauté Touraine-Est Vallées, donne lecture du rapport suivant :

Le marché de prestation relatif à la collecte séparative des déchets ménagers a été lancé le 20 juillet 2018 en procédure d'appel d'offres.

Ce marché concerne :

- Lot 1 : la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire, et l'évacuation des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers en mélange et du verre en porte à porte, soit :

✓ La collecte et évacuation des ordures ménagères résiduelles et assimilées en porte-à-porte et en apport volontaire sur le territoire de la Communauté Touraine-Est Vallées ;

✓ La collecte et évacuation des emballages et papiers en mélange (multi matériaux) en porte à porte et en apport volontaire sur le territoire de la Communauté Touraine-Est Vallées ;

✓ La collecte du verre au porte-à-porte sur les communes de Montlouis-sur-Loire, la Ville-aux-Dames, Azay-sur-Cher, Véretz et Larçay ;

✓ La collecte et évacuation des déchets des marchés sur le territoire de la Communauté Touraine-Est Vallées ;

✓ Le stockage du verre collecté en porte-à-porte sur un centre de transfert à la charge du titulaire, mise à disposition des repreneurs et rechargement.

- Lot 2 : la collecte et le stockage du verre en apport volontaire.

Le montant voté au budget 2018 pour les prestations des lots 1 et 2 est égal à 1 896 744 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 octobre 2018 pour attribuer le marché après avoir pris connaissance de l'analyse des dossiers.

Deux candidats ont déposé une offre : SUEZ RV CENTRE (Lots 1 et 2) et VEOLIA-SOCCOIM SAS (lot 2).

POUR LE LOT n° 1 :

L'entreprise SUEZ RV CENTRE a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres avec les éléments techniques suivants :

Variante 2 : collecte en porte-à-porte et en apport volontaire, et évacuation des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers en mélange et du verre en porte-à-porte, **avec optimisation de la collecte** en double poste.

La collecte des déchets en porte-à-porte s'effectuera, avec un même camion, avec une tournée le matin de 5h à 13h et avec une tournée d'après-midi de 13h à 22h. Cette optimisation permet une économie par rapport à la tranche ferme de 10%.

Sur 6 ans ferme, le montant total du marché est égal à 10 201 294 € HT, soit 11 221 423 € TTC

Le montant en € TTC par an est de **1 870 237 € TTC**.

Sur cette durée contractuelle, les tranches optionnelles peuvent être affermies. Elles peuvent permettre de diminuer le coût annuel de la prestation. Les montants annuels indiqués prennent en compte l'ensemble des prestations initiales avec les modifications indiquées dans les tranches optionnelles :

- Tranche optionnelle n°1 : fréquence de collecte des emballages et papiers au porte à porte en habitat pavillonnaire tous les quinze (15) jours – centre de tri Valor Pôle 72 : 1 718 087,57 € TTC.

- Tranche optionnelle n°2 : fréquence de collecte des emballages et papiers au porte-à-porte en habitat pavillonnaire tous les quinze (15) jours – centre de tri de la SPL Touraine à Parçay-Meslay : 1 647 577,57 € TTC/an.

- Tranche optionnelle n°3 : changement d'exutoire pour les emballages et papiers avec vidage au centre de tri de la SPL Touraine à Parçay-Meslay : 1 798 986,85 € TTC/an.
- Tranche optionnelle n°4 : arrêt de la prestation de collecte du verre au porte-à-porte sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de l'Est Tourangeau : 1 799 079,85 € TTC/an.
- Tranche optionnelle n°5 : collecte en point d'apport volontaire des cartons des professionnels des zones d'activités : 1 903 177,42 € TTC/an.
- Tranche optionnelle n°6 : collecte en porte-à-porte des Ordures Ménagères une fois par semaine (C1) de tous les points particuliers à l'exception des collectifs, dont la fréquence de collecte est maintenue à deux (2) fois par semaine : 1 839 171,17 € TTC/an.

POUR LE LOT n°2 :

L'entreprise VEOLIA-SOCCOIM SAS a été retenue par la Commission d'appel d'offres pour le lot n°2 avec les éléments techniques suivants pour la tranche ferme : collecte et stockage du Verre en apport volontaire sur les communes de Monnaie, Vouvray, Vernou-sur-Brenne, Reugny et Chançay.

Sur 6 ans ferme, le montant total de la tranche ferme est égal à 276 876 € HT soit 304 564,04 € TTC
Le montant annuel est de 50 760,67 € TTC.

Sur cette durée contractuelle, la tranche optionnelle, concernant la collecte du verre en apport volontaire sur le sud du territoire (en remplacement du porte-à-porte) peut être affermie. Son montant est égal à 416 161,15 € TTC, soit 69 360,19 € TTC par an.

M. Jean HUREL : Est-ce qu'il y a des questions ? Claude.

M. Claude ABLITZER : Tu as dit que le ramassage s'effectuera avec un seul camion. Quelle est la taille de camion ? Nous sommes une petite commune, nos rues sont étroites. Si vous mettez un camion 30 tonnes, il ne passera pas, cela fera un point noir de plus.

M. Jean HUREL : Rien n'est changé au niveau de la collecte. C'est le même camion le matin et le soir. Entre les deux, il fera certainement un tour pour décharger ce qu'il a collecté le matin.

M. Claude ABLITZER : Je parle de la taille du camion.

M. Jean HUREL : Actuellement, il passe.

M. Claude ABLITZER : Non, pas partout. Pour certains camions, il y a un point noir.

M. Jean HUREL : Cela ne change rien, le matériel reste le même. Actuellement, les collectes se font uniquement le matin. Elles se feront le matin et l'après-midi. La taille du camion ne va pas changer.

M. Claude ABLITZER : Il y aura toujours les petits camions pour les petites rues ?

M. Jean HUREL : Il y aura toujours les petits camions pour les petites rues. Les points noirs dont tu parles feront l'objet d'une visite. Je vais aller vous voir dans toutes les communes pour voir comment trouver des solutions pour les points noirs. La taille du camion n'est pas en cause. C'est le même camion qui fera le matin et l'après-midi.

M. Claude ABLITZER : L'article 6 : Cas de dépôts sauvages sur le circuit de la collecte en ordures ménagères ; avant les gens qui ramassaient ne voulaient pas ramasser le sac qui était à côté de la poubelle ; là, ils le ramassent. C'est un bon changement. Par contre, je voudrais aller plus loin ; en cas de dépôt d'ordures ménagères hors circuit de collecte, comme par exemple dans nos bois quand on retrouve des déchets verts et autres, il est dit qu'on appelle la TEV pour qu'ils viennent ramasser. Ce n'est plus à la charge des communes ?

M. Vincent MORETTE : On ne va pas aller trop vite. On va laisser Jean réfléchir un peu sur ces deux questions.

Monsieur ENGELS.

M. Gilles ENGELS : Par rapport à la tranche optionnelle n° 4 et l'arrêt du ramassage du verre en porte-à-porte avec donc uniquement de l'apport volontaire, est-ce qu'on est assuré d'avoir les mêmes quantités de verre récoltées en

apport volontaire par rapport au ramassage qui existait notamment sur le sud de la TEV. Auquel cas, est-ce qu'il ne faudra avoir des zones d'apports volontaires supplémentaires, en tout cas plus importantes pour que cela soit assez efficace.

M. Vincent MORETTE : Je précise bien que ce sont des tranches optionnelles qui ne sont pas déclenchées maintenant. Les tranches optionnelles vont pouvoir être déclenchées en cours de marché à des dates que l'on décidera collectivement. Je le précise pour la compréhension de tout le monde. Toutes les tranches optionnelles peuvent être déclenchées mais ne le sont pas forcément maintenant.

M. Jean-Marc HEMME : Cette modification va nécessiter un investissement. Sur les communes concernées, il va falloir mettre en place des conteneurs de ramassage. Cela va nécessiter un investissement. Est-ce qu'on a une idée du montant de l'investissement, donc du nombre d'années nécessaires pour rentabiliser cette modification ?

M. Jean HUREL : L'apport volontaire du verre est un vaste sujet. On en a déjà parlé longuement. Comme l'a dit Vincent, on l'affermite si on veut. C'est le conseil communautaire qui décidera du service qu'on rendra. Quant aux colonnes, on ne les a pas chiffrées pour l'instant car il y a toute une démarche à faire. Il faut qu'on rencontre les maires ou leurs représentants pour savoir exactement le nombre de colonnes et leur emplacement. Une colonne coûte un peu plus de 1 000 €. C'est une affaire à suivre.

M. Vincent MORETTE : Merci, Jean. Le jour où on décidera de déclencher ce sujet, il faudra qu'on ait des débats ensemble.

M. Jean HUREL : Pour répondre aux questions de Claude, les dépôts sauvages malheureusement existent. Il y en a eu un royal à Azay sur Cher. La logique voudrait que ce soit les communes qui nettoient. Dans la mesure du possible, on essaie de voir avec le prestataire et de lui signaler lorsqu'il y a un dépôt sauvage de façon à ce qu'ils aillent le ramasser car la communauté de communes n'est pas outillée pour pouvoir le faire. Dans la plupart des cas, on fait passer cela dans le budget des déchets ménagers communautaire.

M. Vincent MORETTE : Ce n'est pas systématique. A Montlouis, on ramasse à peu près 100 tonnes par an.

Mme Anne-Marie LÉGER : Sur la collecte des déchets ménagers en porte-à-porte, le fait de passer d'une semaine à tous les 15 jours reste optionnel ?

M. Vincent MORETTE : Cela reste toutes les semaines. Ce sont les poubelles jaunes pour lesquelles il y a une option, c'est pareil pour les verres. Il y a une possibilité chiffrée de passer pour les pavillons et les écarts, à une fois tous les quinze jours, mais on est sur les options qui ne sont pas déclenchées.

Mme Anne-Marie LÉGER : On voit qu'il y a des bonnes économies à faire.

M. Jean HUREL : Pour apporter un peu d'eau au moulin des tranches optionnelles, lorsque j'ai fait un rapide calcul en intégrant la redevance spéciale vis-à-vis des entreprises et en enlevant le transfert entre Suez et Veolia pour le verre, si tout était mis en affermissement, on ne serait pas loin de 600 000 € d'économies par an.

M. Vincent MORETTE : Est-ce que tu as compté dedans l'apport au nouveau centre de tri ?

M. Jean HUREL : Pas les deux, que l'apport au nouveau centre de tri. Dans ce que je vous dis, c'est le fonctionnement, je ne parle pas d'investissement. Il y a des choses qui s'amortiront sur la durée de temps. Il y aura effectivement un effort à faire dès le départ. Comme on l'a dit plusieurs fois, le budget déchets ménagers est très contraint. Il y a toujours moyen de faire marcher le système de la TEOM, mais il y a aussi moyen de faire des économies. Plus cela va, plus les pouvoirs publics vont nous demander des efforts sur le gaspillage sur tout un tas de choses, qui nous coûteront certainement de plus en plus cher.

M. Vincent MORETTE : Au dernier conseil communautaire, on a voté une somme importante pour investir dans la SPL qui va porter le projet de nouveau centre de tri. On voit tout de suite que cela génèrera des économies une fois qu'il sera en activité. Notre investissement dans la SPL n'est pas un investissement perdu, on le retrouvera au bout d'un moment dans le fonctionnement.

Mme Pascale DEBALLÉE : Je vais aller dans le sens de mon maire, vice-président chargé des déchets. Nous avons plusieurs tranches, plusieurs possibilités de faire des économies. On nous explique qu'on va les faire au fur et à mesure et un peu plus tard. Pourquoi ne pourrait-on pas faire au moins un effort rapidement ? Par exemple, par rapport au tri des sacs jaunes, pourquoi ne pas le faire tout de suite tous les quinze jours ? Cela montrerait que la TEV a envie d'avancer sur le sujet et de faire des économies.

M. Vincent MORETTE : Je vais répondre au nom de l'exécutif. En bureau, on a discuté de ces sujets. Des économies ont déjà été décidées dans le sens où la collecte peut avoir lieu matin et après-midi. De mémoire, c'était plus de 200 000 €. On fait déjà des économies dès ce marché à hauteur de 200 000 € en autorisant les collectes l'après-midi. Des économies sont faites tout de suite. Une majorité d'élus avait dit que dans l'avenir, il va falloir changer nos habitudes de tri, en particulier avec les biodéchets, et n'avait pas souhaité que l'on change sans arrêt les habitudes des gens car il va y avoir forcément des modifications importantes : dans la collecte, dans le tri des plastiques, avec les biodéchets. On n'en parle pas dans cette délibération parce que ce n'est pas le moment, mais nous sommes de plus en plus incités à mettre en place la redevance incitative. Si nous mettons en place la redevance incitative, nous allons aussi changer beaucoup les habitudes des gens. Il avait été dit qu'on mettait tout cela en tranches optionnelles, pour déjà que cela soit chiffré. Je remercie vraiment Jean et les services qui ont travaillé sur ce sujet parce que c'est un marché extrêmement compliqué et que les candidats ne se précipitent pas. Il faut négocier, c'est un gros travail. Maintenant, il faut regarder du côté du citoyen. Si tous les ans, on change, on risque de perdre tout le monde au bout d'un moment. La réflexion était plutôt sur comment à des moments-clés, à des moments importants, il va falloir changer les habitudes des gens. On sait bien que les déchets ménagers sont quelque chose de très compliqué. On était d'accord pour dire qu'il fallait qu'on travaille beaucoup sur la redevance incitative. C'est un vrai sujet. Pour avoir assisté à un atelier dans le cadre du congrès des communautés de communes, parmi celles qui ont mis en place la redevance incitative, cela a été un échec total pour certaines parce que, d'après les informations, cela a été mal préparé, et pour d'autres cela a été une réussite. Celles pour lesquelles cela a été une réussite sont celles qui s'étaient préparées, qui ont préparé la population à ces nouvelles modalités. Elles nous disaient qu'il fallait un an au minimum de travail à blanc où on informe régulièrement avant de mettre en place le nouveau système. Il faut au minimum un an si on veut que la population s'approprie ces nouvelles méthodes, ces nouvelles consignes. Ce sont des sujets sensibles.

Pour revenir à votre question, on a déjà pris l'option où on a déjà fait 200 000 € d'économie avec les passages matin et après-midi. On aurait pu prendre une autre tranche, mais il a été souhaité à la majorité qu'on attende de faire une modification plus importante.

Jean-Marc.

M. Jean-Marc HEMME : Sauf erreur de ma part, je ne pense que ce débat ait eu lieu en bureau communautaire. Je souscris à la proposition que vient de faire Madame DEVALLÉE pour deux raisons. On voit bien qu'il va y avoir un certain nombre de modifications à faire. Il ne me semble pas que celle-ci génère forcément beaucoup d'oppositions. Comme on en aura un certain nombre à faire, pourquoi ne pas commencer à faire celle-ci rapidement ? Contrairement à celle qui consistera à supprimer pour l'ancienne CCET le ramassage à domicile des verres où là déjà on entend des critiques qui pourraient devenir importantes, mon sentiment personnel est que le ramassage tous les quinze jours des caisses jaunes ne suscite pas forcément une réprobation insupportable, et cela pourrait rapidement générer des économies.

M. Alain BENARD : J'entends bien ce que vous dites mais il faut dans ces cas-là qu'il y ait automatiquement une incidence sur la taxe que vont payer les gens. Si on fait une restriction du service et qu'il n'y a pas une réduction de la taxe, je pense que cela va être compliqué. J'espère que la première restriction qui fait 200 000 € aura une incidence sur la taxe. Si jamais on incite la deuxième, j'espère que cela aura une incidence. Si on dit aux gens qu'il y a moins de services, mais qu'ils paient autant en espérant que cela n'augmente pas, on va avoir des problèmes.

Mme Valérie DÉPLOBIN : Je ne le vois pas comme un service, je le vois aussi pour l'avenir, pour l'écologie. On passe souvent du temps au PCAET, on nous demande de travailler sur des dossiers. Parfois, on ne voit pas du tout de sacs jaunes ou alors ils sont à moitié remplis. On va tous avoir des bacs jaunes. Les bacs seront de la même taille que les poubelles que l'on a pour nos maisons ?

M. Jean HUREL : Les bacs vont être mis par rapport au nombre de personnes dans les familles en tenant compte effectivement de la future extension des consignes de tri car en 2022 on n'y coupera pas. Il va falloir trier davantage. Tout ce qui est petits contenants comme les pots de yaourts, va être dans le bac jaune. Effectivement les bacs tiennent compte de cette future extension de tri. Cela a été pris en compte pour les bacs qui seront livrés au nord. A la question, il nous est revenu qu'on voulait conserver pour l'instant les collectes toutes les semaines. Les bacs ont été dimensionnés pour une collecte toutes les semaines. On a posé la question avant de faire la commande des bacs. On peut toujours décider de collecter une fois tous les quinze jours. Mais ce n'est pas sur la généralité du territoire, c'est uniquement dans les écarts et les zones pavillonnaires où on peut le faire. Il est bien évident que dans le collectif on ne peut pas se le permettre. Il y a toujours moyen de déclencher cette tranche optionnelle. C'est le conseil qui le décidera en temps voulu quand il le jugera nécessaire.

Mme Danièle GUILLAUME : Si j'ai bien compris, cela supposerait que préalablement à ce nouveau dispositif de toutes les deux semaines, on ait un changement des bacs jaunes pour avoir des bacs plus importants.

M. Jean HUREL : Par rapport à l'étude qui a été faite par Optae lorsque nous avons décidé de faire cette étude d'harmonisation et d'optimisation du service, Optae s'est rendu sur les deux côtés du territoire et a vu qu'effectivement nous étions encore en sacs sur le côté sud du territoire. Actuellement les dotations qui ont été faites en bacs jaunes peuvent largement, à leur avis, pouvoir être converties avec une collecte tous les 15 jours ; le contenant est suffisant.

En ce qui concerne la réflexion d'Alain, toucher à la TEOM parce qu'il n'y aura pas le même service, je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas le même service. Si tu sors ton bac une fois tous les 15 jours au lieu de le sortir toutes les semaines, mais qu'on débarrasse de ton tri, je ne vois pas où est la différence de service. Le bac va rester une semaine de plus dans la cour, je ne vois pas où est le problème. Qu'il soit admis plein ou à demi-plein, à partir du moment où on fait l'enlèvement des déchets, je ne vois pas où est la différence de service.

M. Alain BENARD : Ce n'est pas ça que je dis. Si tu dis à quelqu'un que tu ramasses tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines pour faire des économies, ce qui est vrai, les gens ne vont pas comprendre que cela ne se traduit pas sur leurs taxes.

M. Jean HUREL : Ce qu'ils ne comprendront pas non plus, c'est qu'à force de ne pas vouloir faire d'économies, on leur augmente la taxe de façon plus importante. Ma position est facile à comprendre. Je préfère faire des économies tout en ayant le même service pour nos usagers plutôt que de leur augmenter la taxe. C'est une position qui ne regarde que moi, mais j'estime que c'est un peu plus confortable pour les ménages de ne pas avoir une taxe supplémentaire, même si on va leur collecter leurs sacs jaunes ou leurs bacs jaunes que tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines.

M. Jean-Bernard LELOUP : Ce n'est pas facile car quelquefois vous avez des bacs jaunes qui peuvent être remplis si on fait bien le tri. De plus on va changer les consignes de tri. On pourrait peut-être faire ce relevé tous les 15 jours, cela nous permettrait de faire des économies. Beaucoup de discours aujourd'hui vont vers l'écologie. Je vous rejoins parfaitement par rapport à la situation d'aujourd'hui. On pourrait en profiter pour dire à notre population : on fait des économies, parlons d'écologie.

Mme Annie BLONDEAU : Je suis d'accord pour faire des économies, mais il y a des problèmes sur certains endroits où les bacs jaunes ne sont pas assez grands et débordent au bout d'une semaine. Ce serait impossible tous les 15 jours. On a des dépôts sauvages à côté. Si la collecte a lieu tous les 15 jours, il faut trouver une solution. J'habite à la Bourdaisière mais je ne pense pas que ce soit le seul endroit.

M. Vincent MORETTE : Le rythme de tous les 15 jours est pour les particuliers, et non pour les points de collecte.

M. Fabien COSTE : Je partage assez l'idée qu'il faille peut-être attendre un peu sur le ramassage tous les 15 jours des cartons. Je pense qu'en effet c'est une prise de conscience citoyenne et que cela nécessiterait peut-être de la part de la communauté de communes qu'on appréhende mieux ces questions avec les citoyens. Cela suppose peut-être des débats publics pour qu'on puisse en discuter en amont. Sur la redevance incitative, je crois qu'un an est un minimum et qu'on est plutôt sur deux ou trois ans pour une vraie mise en place et adaptation pour les citoyens. Est-ce qu'il y a possibilité sur certaines tranches optionnelles, notamment de la collecte de cartons tous les 15 jours, de faire des étapes d'expérimentation sur certains secteurs pour voir si cela fonctionne ? J'entends aussi les remarques où les bacs sont pleins certaines semaines et moins pleins d'autres semaines.

Mme Élisabeth RICHARD : Je me suis posé la question. Si la collecte des poubelles jaunes devient une collecte plus soignée, où on va trier plus, cette poubelle va être plus importante. Cela veut dire que nous allons diminuer les poubelles grises et augmenter les poubelles jaunes si on trie vraiment bien. Il suffit de regarder le dépliant pour voir qu'il y a beaucoup de plastiques qui ne se trient pas. Si vous dites qu'on va collecter les poubelles jaunes tous les 15 jours et qu'en même temps elles vont être plus grandes, je ne sais pas comment on va résoudre ce problème. C'est très de vouloir faire des économies mais en même temps, nous voulons que cela soit plus écologiste, plus ceci, plus cela. Il y a des choses qui sont incohérentes.

M. Vincent MORETTE : Tout à l'heure, j'ai relaté l'avis d'une commission exécutive ; tu as raison, Jean-Marc, ce n'était pas un bureau. Madame, c'est ce que j'ai dit, vous êtes d'accord avec ce qui a été dit. Il fallait peut-être changer à un moment donné où il y avait aussi le changement des consignes de tri pour savoir comment on pouvait gérer tout cela.

Jean, tu peux répondre à la question de Fabien COSTE.

M. Jean HUREL : J'avais eu l'idée de dire : puisque nous allons doter le nord du territoire de bacs à la place des sacs, profitons-en pour que le territoire nord soit collecté que tous les 15 jours avec des bacs en conséquence et on y viendrait petit à petit sur le territoire sud. Je me suis heurté aussi au fait que, au nom de l'harmonisation qui est quand même un des maîtres-mots de l'étude qu'on a diligentée, on m'a dit que ce n'est plus de l'harmonisation du territoire et qu'on va commencer à refaire des différences. Mon raisonnement s'est arrêté là.

M. Vincent MORETTE : C'est peut-être dommage.

Mme Anne-Marie LÉGER : J'ai une interrogation concernant les restaurants scolaires qui génèrent beaucoup de déchets. Sur notre commune, on a dans notre restaurant scolaire une table de tri pour les enfants. Nous avons un professionnel qui vient chercher tout ce qui est déchets et qui les recycle. Je voulais savoir si cela se faisait sur les autres communes et si les déchets étaient collectés par le camion qui passe chez les particuliers et si c'est un ramassage particulier.

M. Vincent MORETTE : C'est une question qui pourrait être travaillée en commission.

M. Jean HUREL : C'est ce qu'on appelle les biodéchets qui vont venir à l'ordre du jour d'ici quelques années. Il doit y avoir un privé qui fait le ramassage. Il était venu me démarcher. Cela pose problème parce que, si on étend ça à une collectivité, les biodéchets représentent au minimum une collecte toutes les semaines. Les restaurants scolaires sont un problème à part mais pour les particuliers, on ne collecte pas grand-chose en biodéchets sur une semaine. Il va falloir qu'on équipe tout le monde d'un bac spécial biodéchets qui est fait en deux compartiments : c'est le bac que l'on connaît avec à l'intérieur un autre bac en inox pour recevoir les biodéchets, sachant qu'il faut trouver l'exutoire. Actuellement, il existe un seul exutoire en Indre-et-Loire à Saint-Paterne Racan où ils font du méthane avec.

Mme Anne-Marie LÉGER : C'est lui qui vient les chercher.

M. Jean HUREL : Mais la commune de Monnaie paie.

Mme Anne-Marie LÉGER : Bien sûr il y a un coût, 5 centimes.

M. Jean HUREL : Quand il était venu me voir, cela tournait à l'époque entre 5 et 10 centimes de plus par repas.

Mme Anne-Marie LÉGER : On l'a fait dès le début, je crois que c'est 5 centimes. Même s'il y a un petit coût derrière pour la commune et les familles, il y a cette table de tri et les enfants trient eux-mêmes ; c'est très pédagogique.

M. Vincent MORETTE : Je propose qu'on revienne à notre délibération. On avait le temps ce soir, c'était bien que chacun puisse s'exprimer.

Mme Anne-Marie LÉGER : Je vous ai entendu dire dommage par rapport au test que l'on aurait pu faire. Est-ce qu'on va pouvoir faire quand même le test ?

M. Vincent MORETTE : Aujourd'hui, dans l'état actuel de la délibération, non. Si la commission veut s'emparer de ce sujet et discuter sur le fait d'une collecte tous les 15 jours, etc., je crois que c'est un vrai travail qui peut être fait en commission. Aujourd'hui, on vote le marché et des tranches optionnelles. On peut déclencher une tranche optionnelle dans six mois, dans un an, dans deux ans, dans trois ans, quand on veut. Ce n'est pas lié au marché qu'on va signer ce soir. C'est tout l'intérêt de ce marché de pouvoir modifier les choses pendant six ans au rythme que nous décidons nous-mêmes. On ne peut pas décider ce soir, il faut qu'une étude soit faite par la commission. S'il y a des possibilités et des volontaires pour tester, pourquoi pas ? Dans ces cas-là, il faut préciser que c'est une expérimentation. Je suis partisan des expérimentations à condition que ce soit bien compris comme une expérimentation sur une durée limitée. On expérimente, on fait le bilan ; si c'est intéressant, on généralise ; si ce n'est pas intéressant, on arrête. Je ne pense pas qu'on se heurte au problème d'harmonisation, c'est une expérimentation sur un coin du territoire. Je ne parle pas d'un traitement différent, je parle d'une expérimentation sur une durée fixée. Je ne vois pas d'inconvénient à une expérimentation, je trouve cela même plutôt intelligent. Il vaut mieux expérimenter plutôt que de se lancer dans un fonctionnement où on ne voit pas trop où cela va.

Pour donner des éléments sur le débat qu'on avait eu sur le choix de tous les 15 jours, honnêtement sur les cartes qui nous avaient été présentées sur la commune de Montlouis, on parle des écarts et des lotissements, mais c'était en gros quasiment toute la commune ; pareil pour La Ville aux Dames. Avant de déclencher cette option, pourquoi ne pas faire une expérimentation et ensuite travailler réellement sur ce qu'on appelle les écarts et les lotissements. Comme cela a été dit par plusieurs d'entre vous, peut-être faudra-t-il augmenter la taille des bacs, mais il y a des lieux où c'est compliqué de mettre des gros bacs. A mon avis, cela demande un vrai travail même si on est tous

conscients qu'on y arrivera peut-être sauf si, comme le dit Madame RICHARD, on change les consignes de tri et qu'on met plus de choses dans le bac. Tout cela doit être travaillé en commission.

Alain, toutes ces économies ne pourront malheureusement pas être répercutées sur nos citoyens parce que cela va nous coûter toujours de plus en plus cher. Si on fait des économies, elles vont venir compenser les hausses que l'on va avoir ailleurs, comme par exemple sur la TGAP. Cela coûte de plus en plus cher - je pense pouvoir dire que l'on partage tous ce point de vue -, et si on veut que cette taxe n'augmente pas, il faudra faire des économies puisqu'il y aura des dépenses supplémentaires. On a la liste de tout ce que l'on peut faire comme économies, on en a déjà dès maintenant avec les collectes matin et après-midi. La liste des économies possibles est là et à nous de les déclencher au moment où on le jugera le plus opportun pour ne pas à avoir augmenté la taxe, mais malheureusement je ne pense pas pour la baisser.

Monsieur COSTE a parlé de la redevance incitative. Il va falloir bien y réfléchir. Vous avez parlé de deux ou trois ans, c'est pour la mettre en place. Quand j'avais parlé d'un an, c'est un an à blanc c'est-à-dire qu'on est prêt et la première année on explique aux gens le nouveau système. Une fois qu'on est prêt, il y a au moins un an de pédagogie avant de la mettre en place. C'est la seule solution pour que cela marche. N'oubliez que, si on met la redevance incitative en place, ce n'est plus le percepteur qui prélève la taxe, c'est la communauté de communes, et cela peut représenter deux postes supplémentaires. Cela veut dire qu'il faut des postes en plus pour prélever la taxe : calculer le montant de la taxe prélevée, émettre des titres, faire des relances car pour l'instant les impayés sont gérés par le percepteur. Cela a un coût. Avant de se lancer, il faut vraiment faire une étude pour ne pas se tromper si on ne veut pas que cela coûte plus cher aux citoyens.

Je propose que l'on passe au vote. On vote sur l'attribution du marché aux deux sociétés qui ont été citées, on prend acte du coût tel qu'il est donné et on prend acte du fait qu'il y a un certain nombre d'options.

Qui est contre cette délibération, Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean HUREL, 7^{ème} Vice-Président délégué à la gestion des Déchets Ménagers de la Communauté Touraine-Est Vallées,

Vu, le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la passation des marchés publics,

Vu, la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 octobre 2018 attribuant le lot 1 du marché n° 1801 relatifs à la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire, et l'évacuation des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers en mélange et du verre en porte-à-porte, à la société SUEZ RV CENTRE, dont le siège social est 6 rue Gaspard Monge à Montlouis-sur-Loire,

Vu, la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 octobre 2018 attribuant le lot 2 du marché n° 1801 relatifs à la collecte et stockage du Verre en apport volontaire, à la société SOCCOIM, dont le siège social est ZA LES PIERRELETS à Chaingy,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **PREND ACTE** de l'attribution de la variante 2 du lot 1 du marché n° 1801 à la société SUEZ RV CENTRE, dont le siège social est 6 rue Gaspard Monge à Montlouis-sur-Loire pour un montant total sur 6 ans de 10 201 294 € HT, soit 11 221 423 € TTC.

➤ **PREND ACTE** de l'attribution de la tranche ferme du lot 2 du marché n° 1801 relatives à la société SOCCOIM SAS, dont le siège social est situé ZA Les Pierrelets à Chaingy, pour un montant total sur 6 ans de 276 876 € HT, soit 304 564,04 € TTC.

➤ **PREND ACTE** des conditions techniques et financières des tranches optionnelles des lots 1 et 2.

➤ **DECIDE** que ces dépenses seront inscrites sur le budget annexe Déchets ménagers pour les années 2019 et suivantes.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer la variante n° 2 du lot n° 1 et la tranche ferme du lot n° 2 du marché public n° 1801, à prendre toute mesure nécessaire et à signer tout acte ou document utile à l'exécution dudit marché et de la présente délibération.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

M. Vincent MORETTE : Je souhaite bon courage à la commission Déchets ménagers qui devra travailler sur tous ces sujets dans les années qui viennent.

M. Jean HUREL : Je me félicite de l'intérêt que vous portez aux déchets ménagers.

M. Vincent MORETTE : Merci à tous et bonne soirée.